



# Document de travail

Analyse de la concurrence bancaire au Maroc : Approche de Panzar et Rosse

Les opinions exprimées dans ce Document de Travail sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de Bank Al-Maghrib. Afin de garantir une meilleure qualité et rigueur scientifique, les documents de travail publiés sont évalués par des arbitres externes, universitaires et chercheurs de banques centrales modernes.

Aucune reproduction ou traduction de la présente publication ne peut être faite sans l'autorisation des auteurs.

L'objet de la publication du présent Document de Travail est de susciter les débats et d'appeler commentaires et critiques.

Si vous avez des commentaires sur ce Document de Travail, veuillez les faire parvenir par e-mail : [dr@bkam.ma](mailto:dr@bkam.ma)

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Bank Al-Maghrib, Département de la Recherche  
277, Avenue Mohammed V - B.P 445 Rabat

Ce document peut être téléchargé sans frais par voie électronique sur : [www.bkam.ma](http://www.bkam.ma)

ISSN (en ligne) : 2509-0658

# Analyse de la concurrence bancaire au Maroc : Approche de Panzar et Rosse\*

BENAZZI Sara<sup>1</sup>

ROUIESSI Imane<sup>2</sup>

## RESUME

Le présent document a pour objectif d'évaluer le degré de concurrence prévalant dans le secteur bancaire au Maroc par l'approche de Panzar et Rosse (1987). Les données utilisées couvrent la période 2000-2015. Les résultats du travail montrent que le secteur bancaire marocain affiche une concurrence monopolistique, à l'instar de plusieurs pays développés et émergents. De plus, l'analyse de l'évolution de la concurrence entre 2000 et 2015 fait ressortir une légère amélioration qui pourrait être expliquée par une conjoncture économique difficile suite à l'avènement de la crise financière de 2008, le renforcement du cadre réglementaire et l'accroissement de l'ouverture financière.

**Mots clés :** Banques, Concurrence, Panzar et Rosse, Structure de Marché.

**Classification-JEL:** G21, L10, L11.

## ABSTRACT

The aim of this paper is to characterize the level of competition prevailing in the Moroccan banking sector using the Panzar and Rosse (1987) approach. The dataset used covers the period 2000-2015. The results suggest that the Moroccan banking sector displays a monopolistic competition, like a number of developed and emerging countries. Moreover, a slight progress in the degree of competition was registered between 2000 and 2015 that may be related to difficult economic situation since the onset of the financial crisis of 2008, improvements of the regulatory framework and the financial openness.

**Keywords:** Banks, Competition, Panzar and Rosse, Market Structure.

**JEL-classification :** G21, L10, L11.

---

<sup>1</sup> Economiste chercheur à Bank Al-Maghrib : [s.benazzi@bkam.ma](mailto:s.benazzi@bkam.ma)

<sup>2</sup> Economiste chercheur à Bank Al-Maghrib : [i.rouiessi@bkam.ma](mailto:i.rouiessi@bkam.ma)

(\*) Les auteurs remercient Bennouna Hicham, Bouhdaoui Yassine, Dehmej Salim et Nassiri Abderrahim pour leurs commentaires et suggestions.

## Introduction

La concurrence représente un facteur clé du bien-être social puisqu'elle permet de garantir de meilleures conditions de financement, d'améliorer la qualité des services financiers et de favoriser les innovations<sup>3</sup> (Bikker et al., 2007). La concurrence dans le secteur bancaire revêt un intérêt particulier pour les banques centrales en raison de leur rôle dans la réglementation de ce secteur, étant donné son importance en tant que canal de financement de l'économie. En matière de politique monétaire, la concurrence bancaire permet une meilleure transmission des décisions du taux directeur aux taux d'intérêt appliqués par les banques (Leuvensteijn et al., 2008). Le lien entre concurrence bancaire et stabilité financière reste toujours un sujet de débat, particulièrement depuis la récente crise financière. Par exemple, Fu et al. (2014) affirment que la concurrence favorise la stabilité financière, alors que Beck et al. (2013) argumentent la thèse opposée.

Les premiers travaux ayant tenté de mesurer la concurrence tirent leurs origines de la théorie de l'organisation industrielle. Deux grandes approches existent dans la littérature. La première qualifiée de structurelle, par référence à la structure de marché, repose sur le paradigme Structure-Comportement-Performance (SCP) initié par les travaux fondateurs de Bain (1959), qui postule une corrélation positive entre la concentration du secteur et le pouvoir de marché. Dans ce sens, Hannan (1991) a établi une relation positive entre la profitabilité et un proxy de la concentration (l'indice Herfindahl-Hirschman ou le ratio de concentration). Ensuite, l'approche non structurelle, développée dans le cadre de la Nouvelle Théorie de l'Organisation Industrielle, évalue la concurrence sans faire référence à une information explicite sur la structure de marché. Selon cette approche, les barrières à l'entrée et à la sortie sont en mesure d'affecter le comportement des entreprises indépendamment de leur nombre sur le marché. Elle englobe notamment les modèles de Bresnahan (1982), Lau (1982), Panzar et Rosse (1987), Lerner (1934) et Boone (2000, 2004)<sup>4</sup>.

Le modèle retenu pour cette étude est celui de Panzar et Rosse (1977, 1987), P-R dans ce qui suit. Il mesure le degré de concurrence par l'élasticité du revenu par rapport aux prix des facteurs de production. Cette approche est la plus appropriée en cas de disponibilité de données individuelles sur les revenus et les prix des facteurs de production (Bikker et al., 2012). Ne nécessitant pas d'informations relatives aux prix et aux quantités des différents produits (Rime, 1999), le modèle P-R est robuste en présence d'un échantillon de petite taille, ce qui n'est pas le cas du modèle de Bresnahan et Lau (Shaffer, 2004). Enfin, cette approche représente une référence, largement utilisée dans la littérature: Nathan et Neave (1989) et Shaffer (1982) sur le Canada, Molyneux et al. (1996) sur le Japon, Rime (1999) sur la Suisse, Hempell (2002) sur l'Allemagne, Gutiérrez de Rozas (2007) sur l'Espagne, Matthews et al. (2007) sur la Grande Bretagne, Xu et al. (2013) sur la Chine et De-Ramon et Straughan (2016) sur l'Angleterre.

Plusieurs travaux de recherche ont évalué le degré de concurrence prévalant dans les secteurs bancaires des pays de la région MENA (Al-Muharrami et al., 2006 ; Turk-Ariss, 2009 ; Anzoategui et al., 2010), en utilisant l'approche de P-R. Ces travaux s'accordent sur le fait que la concurrence du secteur bancaire dans la région MENA est de structure monopolistique.

---

<sup>3</sup> Citons à titre d'exemple : banque digitale, Fintechs,...etc.

<sup>4</sup> Pour une revue exhaustive des méthodes de mesure de la concurrence, voir Léon (2014).

Les études ayant analysé la concurrence dans le secteur bancaire marocain en utilisant l'approche de P-R sont très peu nombreuses à notre connaissance. Ainsi, Turk-Ariss (2009) a évalué la concurrence bancaire à partir d'un échantillon de 205 banques appartenant à 12 pays de la région MENA (Algérie, Bahreïn, Egypte, Jordanie, Kuwait, Liban, Maroc, Oman, Qatar, Arabie-Saoudite, Tunisie et Emirats Arabes Unis) pour la période 2000-2006 et a conclu à travers le modèle P-R que le secteur bancaire marocain affiche une structure de concurrence monopolistique. De même, l'étude empirique d'Anzoategui et al. (2010) ayant utilisé le modèle P-R sur le même échantillon de pays pour la période allant de 1994 à 2008 a abouti aux mêmes conclusions pour le Maroc. Enfin, le Conseil de la Concurrence<sup>5</sup> a publié en 2013 un rapport de synthèse d'une étude relative à la concurrence du secteur bancaire marocain<sup>6</sup>. Selon le rapport, la structure du marché bancaire marocain a connu de profondes mutations qui ont œuvré en faveur d'une meilleure qualité des services bancaires, une tarification appropriée et une bancarisation croissante de la population. Par ailleurs, l'analyse de la concentration sur la période 2005-2011 révèle que le secteur bancaire marocain est moyennement concentré à la fois pour le total bilan, le Produit Net Bancaire, les crédits et les dépôts. Néanmoins, il est important de souligner que cette étude n'a pas employé l'approche de P-R pour évaluer la concurrence.

Ainsi, dans cet article, on mesure le degré de concurrence dans le secteur bancaire marocain en utilisant l'approche de Panzar et Rosse sur la période 2000-2015. L'utilisation de cette période longue permet de tenir compte des évolutions qu'a connues le secteur bancaire depuis 2006 en matière de renforcement du cadre institutionnel<sup>7</sup> et réglementaire<sup>8</sup> et de promotion de l'inclusion financière<sup>9</sup>. Le reste de ce document est structuré comme suit. La première section donne un bref aperçu sur le secteur bancaire marocain. La deuxième section présente l'approche de Panzar et Rosse. Enfin, la troisième section est consacrée à l'évaluation du degré de concurrence du secteur bancaire marocain par le modèle P-R et la comparaison des résultats avec des études antérieures portant sur le Maroc et sur d'autres pays.

## 1. Aperçu sur le secteur bancaire marocain

---

<sup>5</sup> Le Conseil de la Concurrence été créé en 2000 par la loi 06-99. Il a pour compétence générale la régulation concurrentielle des marchés et la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles. L'adoption en 2014 des nouvelles lois (104-12 et 20-13), a permis de mettre en évidence ce rôle.

<sup>6</sup> Il est à noter que la nouvelle loi bancaire prévoit des mécanismes de concertation entre le conseil de la concurrence et Bank Al-Maghrib en matière de concurrence bancaire. Ainsi, lorsque l'autorité de la concurrence est saisie, en application des dispositions de la loi sur la liberté des prix et de la concurrence, ou sur des litiges concernant, directement ou indirectement, un établissement de crédit ou un organisme assimilé, elle doit recueillir au préalable l'avis de Bank Al-Maghrib. A l'inverse, lorsque Bank Al-Maghrib, à l'occasion de l'examen d'une demande d'agrément ou d'une demande de fusion-absorption, estime que l'opération envisagée est susceptible de constituer une violation des dispositions de la loi sur la liberté des prix et de la concurrence, elle requiert au préalable l'avis de l'autorité de la concurrence).

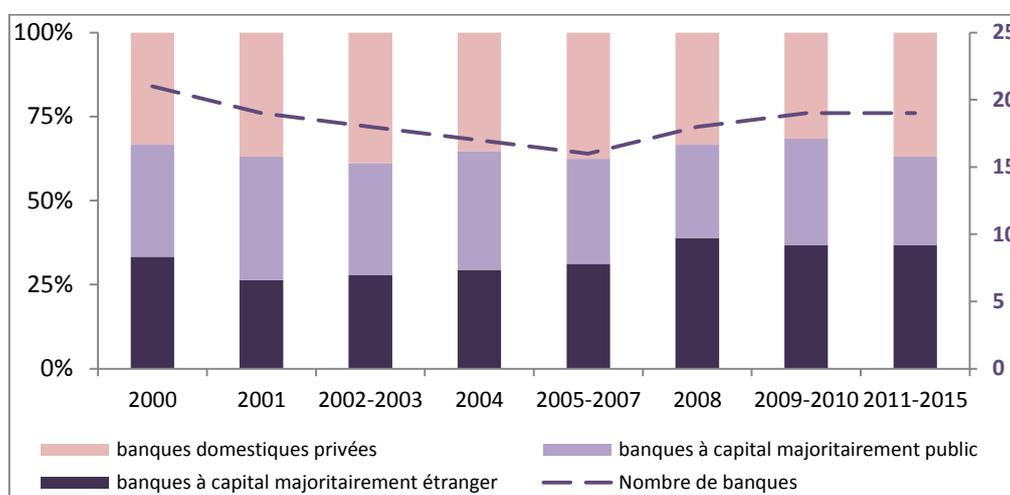
<sup>7</sup> Mise en place dans le cadre de la loi bancaire de 2006 de la Commission de discipline des établissements de crédit et du Comité des Établissements de Crédit.

<sup>8</sup> Mise en place d'un système de notation des établissements de crédit en 2006, transposition des normes comptables internationales (IAS/IFRS) en 2008, l'entrée en vigueur de Bale II en 2007 et mise en place progressive de Bale III à partir de 2013.

<sup>9</sup> Développement de l'accès aux services financiers et protection de la clientèle des établissements de crédit.

Entre 2000 et 2015, le secteur bancaire marocain est passé de 21 banques en 2000 à 16 banques en 2006 pour atteindre 19 banques en 2015. Cette période a été marquée par des opérations de fusion-absorption<sup>10</sup>, des nouveaux octrois d'agrément<sup>11</sup> et des changements dans la structure de l'actionnariat. Globalement, grâce à la politique de décloisonnement des activités bancaires, menée à partir des années 90, les banques marocaines se sont vues dotées d'un nouveau *business model* de « banques universelles ». De même, la part de l'Etat dans le secteur bancaire s'est inscrite en baisse suite à la cession d'une partie de ses participations dans le Crédit Agricole du Maroc et le Crédit Immobilier et Hôtelier et de la totalité de ses engagements dans le capital de la Banque Centrale Populaire, en faveur de nouvelles prises de participations étrangères dans les banques marocaines. A fin 2015, le secteur bancaire marocain compte sept banques à capital majoritairement étranger et cinq à capital majoritairement public<sup>12</sup> (cf. Figure 1).

**Figure 1:** Structure du secteur bancaire marocain



Source: Bank Al-Maghrib

L'analyse de la concentration sur la base de la part de marché des trois premières banques en termes d'actifs révèle que le secteur bancaire marocain est relativement concentré (cf. Figure 2). En comparaison avec les pays de la région MENA13, le Maroc occupe une position médiane, il est plus concentré que l'Égypte, le Liban et la Tunisie et moins concentré que l'Algérie, la Jordanie et le Qatar.

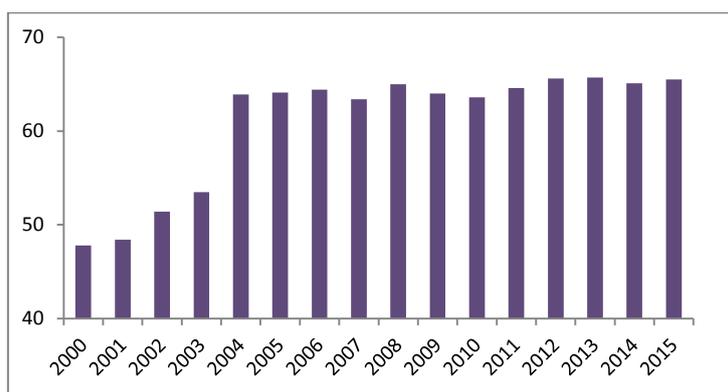
<sup>10</sup> Les opérations de restructuration opérées entre 1997 et 2016 par le Crédit Populaire du Maroc, la fusion-absorption de Wafabank par la Banque Commerciale du Maroc en 2004, la fusion-absorption de la Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient (BMAO) par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) en 2005.

<sup>11</sup> Octroi d'agrément à deux banques espagnoles en 2008 (La Caixa et Banco Sabadell), octroi d'agrément à Barid Bank en 2009 et retrait d'agrément à la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) en 2005.

<sup>12</sup> Rapport de la supervision bancaire de 2015.

<sup>13</sup> Global Financial Development Database de la Banque Mondiale, 2016.

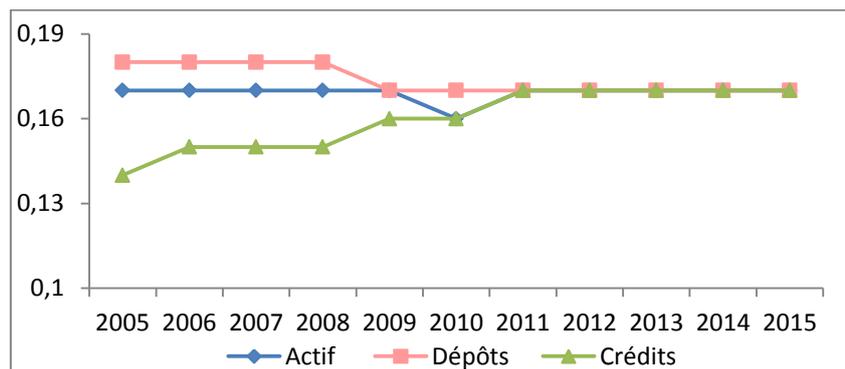
**Figure 2:** Evolution de la concentration bancaire au Maroc<sup>14</sup> (en %)



*Source :* Bank Al-Maghrib

Parallèlement, l'analyse de l'évolution de l'indice de Herfindahl-Hirschman<sup>15</sup> sur la période 2005-2015 révèle que le secteur bancaire marocain est modérément concentré en termes d'actifs, de crédits et de dépôts (cf. Figure 3).

**Figure 3:** Concentration bancaire au Maroc selon l'indice HHI



*Source:* Bank Al-Maghrib

Néanmoins, le degré de concentration à travers le ratio de concentration et l'indice HHI ne reflète pas forcément l'intensité concurrentielle du secteur. En effet, alors que plusieurs travaux empiriques ont corroboré la relation négative entre concentration et concurrence (Bain, 1959), d'autres mettent l'accent sur l'importance de la contestabilité dans l'analyse de la concurrence (Baumol et Willig, 1986). Cette dernière renvoie à la facilité d'entrée de nouveaux acteurs sur un marché et leur pouvoir de concurrencer ceux qui sont en place. Ainsi, un marché considéré comme contestable peut garantir une certaine concurrence indépendamment du nombre des banques sur le marché<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Calculée sur la base de la part de marché en termes d'actifs des trois premières banques.

<sup>15</sup> L'indice HHI est égal à la somme des puissances carrées des parts de marché des banques. Cet indicateur se situe dans une fourchette de 0 à 1. Si l'indice est inférieur à 0.1, le marché est peu concentré, s'il est compris entre 0.1 et 0.18, le marché est modérément concentré et s'il est supérieur à 0.18, il réfère à un marché fortement concentré.

<sup>16</sup> Citons à titre d'exemple le marché bancaire des Pays-Bas qui serait le plus contestable malgré son haut degré de concentration (Claessens et Laevan, 2004).

Dans ce sens, malgré le niveau de concentration relativement élevé qui caractérise le secteur bancaire marocain, Bank Al-Maghrib est intervenue en 2003 pour alerter la profession bancaire sur les taux anormalement bas appliqués par les banques sur certains crédits et sur les risques liés à une concurrence anarchique dans le secteur<sup>17</sup>. De même, face à l'accélération rapide des crédits à partir de l'année 2007, tirée principalement par les crédits immobiliers, Bank Al-Maghrib a mis en place un code d'éthique<sup>18</sup> régissant les règles de financement des actifs immobiliers et financiers que doivent respecter les banques afin d'assurer un financement approprié de cette catégorie d'actifs. Plus récemment et dans un contexte de décélération du crédit bancaire constatée à partir de 2013, la concurrence entre les banques marocaines s'est renforcée sur le segment des grandes entreprises ce qui a amené la Banque centrale à rappeler aux banques la nécessité de respecter les principes fondamentaux d'une gestion saine des risques sous-tendant l'octroi des crédits<sup>19</sup>. Bank Al-Maghrib a aussi invité les banques marocaines à adopter des règles de consortialisation des crédits dépassant un certain seuil, et ce dans l'objectif de mutualisation des risques et d'atténuation de la concentration des crédits.

De ce fait, l'analyse de la concurrence bancaire requiert aussi un examen des barrières à l'entrée<sup>20</sup> à l'activité bancaire notamment les conditions d'octroi d'agrément, la transparence des pratiques bancaires et de l'information sur les crédits.

La législation marocaine en termes d'octroi d'agrément est en ligne avec les pratiques internationales en la matière (cf. Figure 4). En effet, l'obtention de l'agrément est subordonnée à un nombre de conditions dont notamment la compétence et l'honorabilité des administrateurs et de la direction générale, le contrôle interne et la gestion des risques, le montant du capital minimum<sup>21</sup> et l'adéquation de sa forme juridique (Société Anonyme). Le programme d'activités, les moyens techniques et financiers ainsi que la qualité des apporteurs de capitaux sont également étudiés. La législation ne distingue pas entre demandes nationales et internationales<sup>22</sup>. S'agissant du capital minimum requis pour exercer l'activité bancaire, il ressort d'une comparaison avec des pays de la région MENA que l'exigence minimale au Maroc se situe à des niveaux proches de la moyenne (cf. Figure 5).

---

<sup>17</sup> Une lettre a été adressée par le Wali de Bank Al-Maghrib au Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).

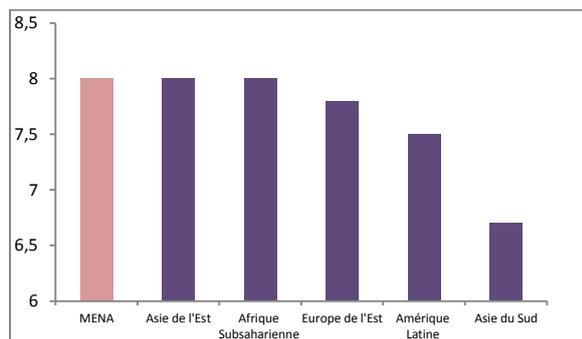
<sup>18</sup> Le code d'éthique a été diffusé auprès de toutes les banques marocaines et un comité de suivi composé de BAM et du GPBM veille à l'application et l'amélioration des dispositions de ce code.

<sup>19</sup> Une lettre a été adressée, en 2015, par le Wali de Bank Al-Maghrib au GPBM.

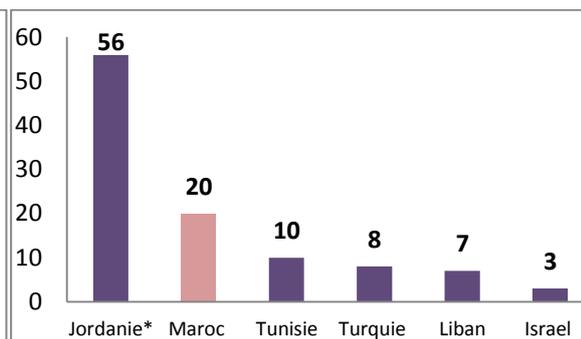
<sup>20</sup> Selon Muldur (1991), les barrières à l'entrée peuvent être de nature économique (économies d'échelle et différenciation des produits), de nature réglementaire (droits des actionnaires, accès au marché national, investissements directs étrangers), de nature technologique (accès aux réseaux de distribution électronique) ou de nature fiscale.

<sup>21</sup> Le capital minimum, de 200 millions de dirhams, doit être entièrement libéré (ramené à 100 millions de dirhams pour les banques qui ne reçoivent pas de fonds du public).

<sup>22</sup> Pour les établissements étrangers, ils devraient disposer de l'avis favorable de l'autorité du pays d'origine habilitée à délivrer des agréments. De plus, les dispositions réglementaires appliquées aux établissements de crédit dans le pays d'origine ne devraient pas être de nature à entraver la surveillance de l'entité désirant s'installer au Maroc.

**Figure 4:** Nombre des documents exigés <sup>23</sup>

*Source* : Anzoategui et al. (2010)

**Figure 5:** Capital minimum à l'entrée (en Millions de US\$)<sup>24</sup>

*Source* : Lois bancaires, (\*) Demirguc-Kunt et Peria (2010) et calculs des auteurs

En matière de transparence des pratiques bancaires, Bank Al-Maghrib a entamé depuis 2007 plusieurs actions visant à stimuler la concurrence dans le secteur bancaire marocain et à préserver les intérêts de la clientèle en assurant une meilleure visibilité sur les tarifs bancaires<sup>25</sup>. A cet effet, la Banque centrale a imposé depuis 2010 aux banques d'assurer la gratuité de certains services bancaires qui sont, en 2016, au nombre de 22 services<sup>26</sup>. Aussi, elle a élaboré en concertation avec la profession bancaire un indice des prix des services bancaires. Cet indice permet de retracer l'évolution des prix d'une année à l'autre des principaux services bancaires offerts. Dans la continuité des mesures de promotion de l'inclusion financière, Bank Al-Maghrib a institué en 2013 le Centre Marocain de Médiation Bancaire qui a pour attribution de résoudre les litiges entre les établissements de crédit et leur clientèle. La Banque a également mis en place en 2015 un projet de code d'éthique de la mobilité bancaire en vertu duquel les banques s'engagent à fournir aux clients un service minimum pour faciliter le transfert fluide de compte d'une banque à une autre.

De même, afin d'améliorer l'accès des nouveaux entrants à l'information sur les crédits et de réduire les asymétries d'information entre banques et clients, Bank Al-Maghrib a mis en place en 2009 une première centrale des risques (Credit Bureau) dont le rôle est de fournir aux banques le profil de risque des clients demandeurs de crédit dans le but de garantir une meilleure tarification des prêts. Une convention avec un deuxième Credit Bureau a été signée en 2015 dans le but de

<sup>23</sup> Les documents exigés au Maroc sont: (1) le projet de statut, (2) l'organigramme envisagé, (3) les projections financières pour les opérations de la première année, (4) l'information financière sur les principaux actionnaires, (5) les expériences professionnelles des directeurs, (6) les expériences professionnelles des responsables, (7) les sources de financement et (8) la stratégie de différenciation de la banque sur le marché.

<sup>24</sup> Pour le cas de la Turquie, Liban et Israël le taux de change de leurs monnaies respectives en dollar américain est celui du 1er Janvier 2017.

<sup>25</sup> Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) pratiqués par les établissements de crédit est considéré dans la littérature comme une entrave à un secteur bancaire plus concurrentiel. Maimbo et Gallegos (2014) estiment que le plafonnement des taux d'intérêts peut dissuader les banques à accorder davantage de crédits, ce qui réduit la concurrence sur des segments de produits et freine les incitations à l'innovation. Au Maroc, le TMIC est institué depuis 1997, mais son niveau demeure plus élevé que les taux appliqués sur le marché et donc ne constitue pas une contrainte majeure à la concurrence dans le secteur.

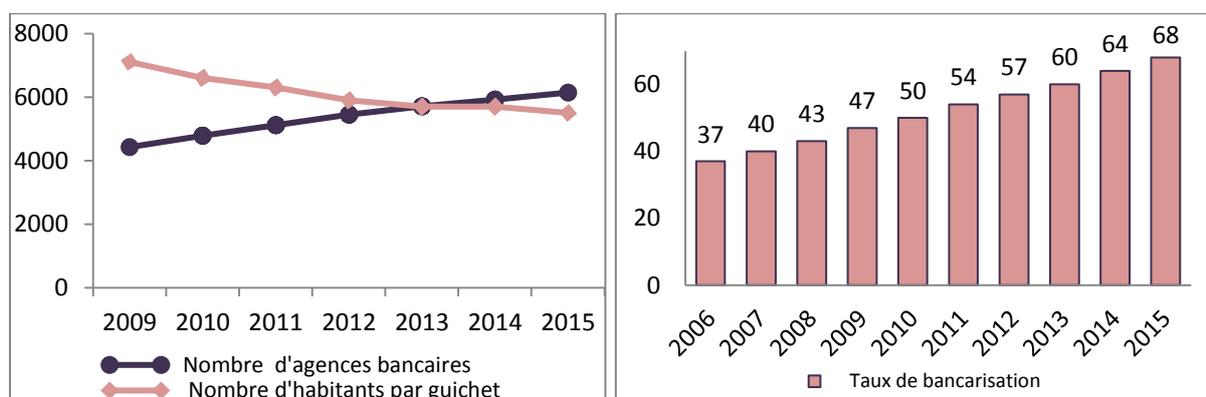
<sup>26</sup> Ouverture de comptes, délivrance de chéquier et du livret d'épargne, domiciliation de salaire, demande d'attestation du RIB, ...etc.

promouvoir la concurrence dans ce type de service et d'améliorer la qualité des services rendus aux banques.

Outre ces différents aspects, l'évaluation de la concurrence entre les banques passe également par un examen des stratégies de différenciation déployées par les banques. Bien que la différenciation soit souvent perçue comme un moyen d'asseoir une sorte d'emprise sur le marché, elle peut aussi stimuler la concurrence bancaire (Northcott, 2004). Les banques diffèrent les unes des autres par leur réputation, la gamme de leurs produits ou encore l'étendue et la configuration géographique de leur réseau d'agences. Les réseaux d'agences constituent un élément important dans le cadre de l'évaluation de la concurrence entre les banques. En effet, plusieurs études montrent que l'intensification des réseaux d'agences bancaires pourrait améliorer la concurrence (Allen et Gale, 2000). Northcott (2004) estime que l'élargissement du réseau bancaire pourrait contribuer à limiter le pouvoir de marché exercé dans les localités éloignées. De plus, selon Calem et Nakamura (1998), la présence d'un réseau de succursales peut favoriser l'uniformisation des tarifs entre les différentes régions.

Au Maroc, l'analyse de la distribution du réseau des agences ainsi que la densité bancaire concluent à une progression considérable de la couverture spatiale des services bancaires (cf. Figure 6), ce qui témoigne d'une concurrence accrue entre les banques pour être davantage à proximité des clients. Cette amélioration reflète le progrès notable constaté au niveau du taux de bancarisation<sup>27</sup> qui est passé de 37% en 2006 à 68% en 2015 (cf. Figure 7) témoignant de l'amélioration de la pénétration des services bancaires, grâce en partie à la promotion de l'inclusion financière sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib. Ainsi, la stratégie de proximité des banques marocaines à travers l'ouverture d'agences dans différentes régions et la conquête de nouveaux clients ne peut que stimuler la concurrence entre ces banques. Toutefois, il est à noter que le nombre de guichets ouverts annuellement par les banques a été divisé par deux comparativement à une dizaine d'années auparavant dans un contexte d'accélération du processus de digitalisation des banques qui permettrait de renforcer la concurrence et d'élargir l'accès aux services bancaires particulièrement dans les zones rurales qui sont mal desservies.

**Figure 6:** Evolution des indicateurs de bancarisation **Figure 7 :** Evolution du taux de bancarisation



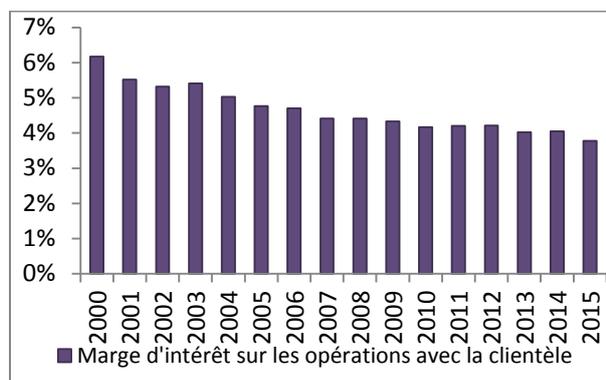
Source : Bank Al-Maghrib

<sup>27</sup> Rapport entre le nombre de comptes ouverts sur les livres des banques et la population totale.

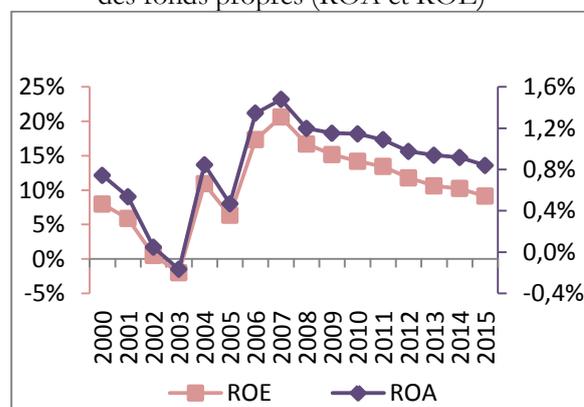
Enfin, l'analyse de l'évolution des performances occupe une place importante dans l'évaluation de la concurrence dans le secteur bancaire. En effet, Bikker et Bos (2004) estiment qu'une forte concurrence entraîne une réduction de la rentabilité des actifs (ROA), rentabilité des fonds propres (ROE) et de la marge nette d'intérêt. Maudos et Solis (2009) estiment qu'une marge nette d'intérêt élevée est généralement associée à des banques disposant d'un pouvoir de marché plus important.

L'analyse de l'évolution des performances du secteur bancaire marocain sur la période 2000-2015 indique une baisse sensible de la marge nette d'intérêt (cf. Figure 8). Cette dernière est passée de 6,17% en 2000 à 3,78% en 2015. De même, cette diminution de la marge nette d'intérêt s'est accompagnée à partir de 2007 par une baisse de la rentabilité à la fois des actifs et des fonds propres (cf. Figure 9). Ces évolutions reflètent une décélération du crédit enregistrée depuis l'avènement de la crise de 2007 qui aurait induit une relative amélioration de la concurrence dans le secteur bancaire.

**Figure 8 :** Evolution de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle



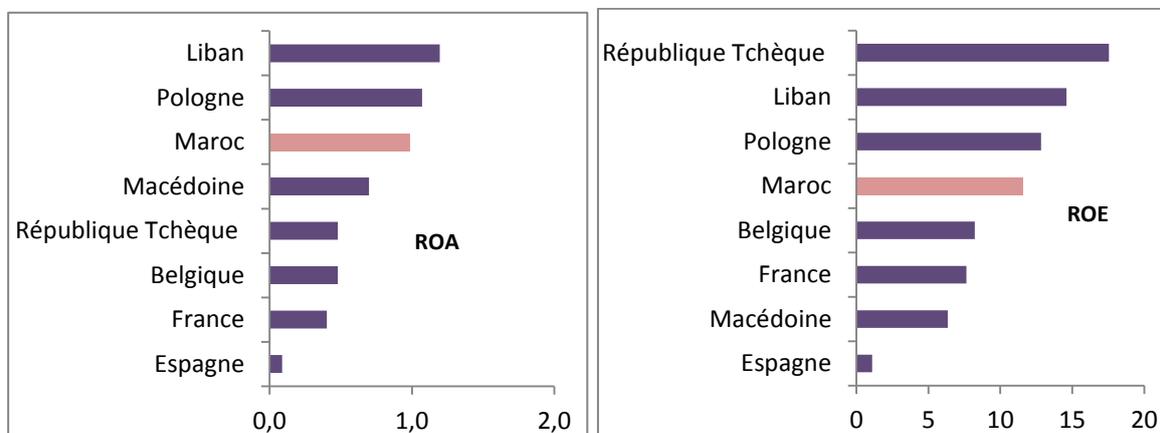
**Figure 9 :** Evolution des rentabilités des actifs et des fonds propres (ROA et ROE)



Source : Bank Al-Maghrib

Par ailleurs, les ROA et ROE du secteur bancaire marocain demeurent moins élevés que certains pays comme le Liban et la Pologne et sont relativement plus élevés que la Belgique, l'Espagne et la France (cf. Figure 10).

**Figure 10:** Comparaison des ROE et ROA en moyenne entre 2010 et 2015



Source: Bank Al-Maghrib et Global Financial Stability Report du FMI

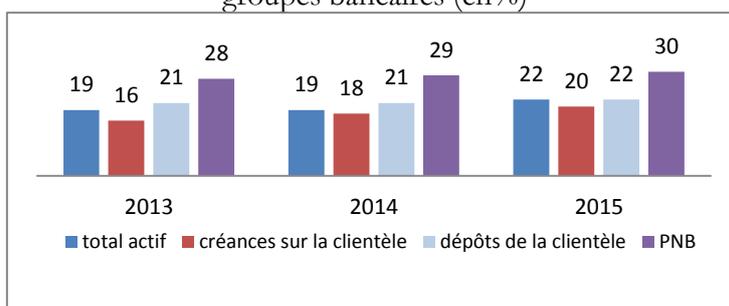
En définitive, l'ouverture des banques marocaines sur le continent africain, la mise en place de la place financière de Casablanca l'arrivée (cf. Encadré), l'arrivée des banques participatives<sup>28</sup>, l'émergence de nouveaux établissements de paiement représentent des nouveaux défis au secteur bancaire qui devraient l'inciter à être plus concurrentiel. Aussi, la libéralisation de l'activité bancaire, le renforcement continu du cadre institutionnel et réglementaire et les efforts déployés par la Banque centrale en matière de promotion de l'inclusion financière sont tous des facteurs à même de stimuler cette concurrence dans le secteur bancaire.

### 1- Activité bancaire transfrontalière : zoom sur l'Afrique

Au cours des dernières années, les grandes banques marocaines ont initié une stratégie d'ouverture à l'international de plus en plus prononcée, particulièrement au niveau du continent africain. En effet, la globalisation de l'économie, la maturité du marché bancaire local ainsi que la recherche de nouveaux relais de croissance sont autant de facteurs qui expliquent cette nouvelle dynamique. Les banques marocaines ont réussi à se positionner dans plusieurs pays africains soit à travers des prises de participation ou acquisitions de banques africaines ou encore l'ouverture de filiales. En plus de 50 bureaux de représentation (dont 84% sont en Europe), les groupes bancaires marocains détiennent à l'étranger 41 filiales bancaires et 18 succursales ventilées à hauteur de :

- 56% dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- 15% dans l'Afrique de l'Est et Australe ;
- 15% dans l'Afrique du Nord ;
- 7% dans l'Afrique Centrale ;
- 7% en Europe.

**Figure 11:** Contribution des filiales à l'étranger aux indicateurs clés des trois plus grands groupes bancaires (en%)



A fin 2015, le total actif des filiales bancaires implantées à l'étranger a évolué de près de 20% par rapport à 2014 et s'est situé à 221 MMDH. Aussi, le portefeuille des crédits et dépôts des filiales ont progressé respectivement de 13% à 127 MMDH et 12% à 155 MMDH. L'évolution de l'activité des filiales étrangères des trois groupes bancaires, particulièrement celles de l'Afrique, a porté la contribution à leur total actif consolidé à 22% et a généré un Produit Net Bancaire d'environ 14 MMDH, qui représente 30% de leur PNB global.

<sup>28</sup> Le 29 novembre 2016, le Comité des Etablissements de Crédit a émis un avis favorable pour la création de cinq banques participatives. Il a également émis un avis favorable autorisant la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie, le Crédit du Maroc et la Société Générale à offrir à leur clientèle des produits bancaires participatifs.

## **2- La place financière de Casablanca :**

Porté par l'ambition de devenir un hub financier régional en Afrique, le Maroc a lancé un chantier structurant de création de la Place Financière de Casablanca ( Casa Finance City) qui représentera une plateforme de financement et d'investissement visant à servir l'Afrique en offrant aux entreprises multinationales un ensemble d'avantages compétitifs. Un positionnement géographique stratégique, un environnement stable et une infrastructure conforme aux normes internationales sont tous des facteurs qui justifient la première place en Afrique attribué à CFC dans le dernier classement du Global Financial Center Index. D'ailleurs, depuis le lancement de la place financière 120 entreprises et banques ont reçu l'attribution du label CFC dont le géant Banque of China plus récemment.

Avec un secteur financier mature, la plateforme financière compte offrir tant aux opérateurs publics que privés des alternatives de financement de toutes les opérations financières classiques. Dans ce sillage, la feuille de route du projet CFC a inscrit l'approfondissement du secteur bancaire national en tant qu'un des principaux piliers pour assurer un meilleur positionnement de la place financière à l'international. D'ailleurs les banques marocaines se sont engagées à développer des lignes d'activité novatrices qui constitueront leurs futurs leviers de croissance.

Parmi les objectifs stratégiques inscrits dans cette feuille de route qui visent à renforcer la concurrence au niveau du secteur bancaire figurent l'émergence du segment d'activité dit « Low Income Banking » et de la micro-finance ainsi que le développement du financement de la TPE/PME. Le premier volet consiste à développer des solutions financières permettant à une clientèle à bas revenus d'accéder aux services bancaires, notamment à travers des produits de petite épargne et d'assurance ciblés et la couverture des zones péri-urbaines et rurales. Aussi, le développement du financement de la TPE/PME a pour objectif de faciliter le financement de cette catégorie, particulièrement celle opérant dans l'agriculture et l'artisanat, à travers l'amélioration de la discrimination et des conditions d'accès au crédit.

## **2. Modèle Panzar et Rosse : spécification théorique**

Le modèle de P-R repose sur le principe que les entreprises emploient des stratégies de fixation des prix en réponse aux variations des prix des facteurs de production, dépendamment des comportements de leurs concurrents. Selon cette approche, le degré de concurrence prévalant dans un secteur peut être appréhendé par la statistique H de P-R qui mesure la variation des revenus suite à une variation des prix des facteurs de production. Plus exactement, cette statistique est égale à la somme des élasticités du revenu par rapport aux prix des facteurs de production. Elle prend une valeur de 1 en cas de concurrence pure et parfaite et une valeur négative en cas de monopole.

D'un point de vue empirique, cette approche établit dans un premier temps, le lien entre le revenu de la banque et le coût des facteurs de production. En effet, l'équation de revenu est donnée par :

$$\ln(R_i) = \ln(y_i * p) = \ln(y_i) + \ln(p), \quad (1)$$

avec :

- $R_i$ , le revenu de la banque  $i$ ,
- $y_i$ , le niveau d'output de la banque  $i$ ,
- $p$ , le prix du bien vendu<sup>29</sup>.

La banque  $i$  maximise son profit en produisant à un niveau qui égalise son revenu marginal et son coût marginal :

$$R'_i(y_i, n, z_i^R) - C'_i(y_i, w_i, z_i^C) = 0$$

A l'équilibre, le marché ne connaît plus de nouvelles entrées et la contrainte de profit nul demeure valide, d'où l'égalité :

$$R_i(y_i, n, z_i^R) - C_i(y_i, w_i, z_i^C) = 0 \quad (2)$$

où

- $R_i(\cdot)$  et  $C_i(\cdot)$  désignent respectivement les fonctions de revenu et de coût de la banque  $i$ ,
- $n$  étant le nombre de banques dans le secteur,
- $w_i$  étant un vecteur à  $K$  dimension des prix des facteurs de production de la banque  $i$   
 $w_i = (w_{1i}, \dots, w_{Ki})$ ,
- $z_i^R$  est un vecteur de  $J$  variables exogènes affectant la fonction de revenu  $z_i^R = (z_{1i}^R, \dots, z_{ji}^R)$ ,
- $z_i^C$  est un vecteur de  $L$  variables exogènes affectant la fonction de coût  $z_i^C = (z_{1i}^C, \dots, z_{Li}^C)$ .

Sous l'hypothèse de log linéarité, les fonctions de revenu  $R_i(\cdot)$  et de coût  $C_i(\cdot)$  de la banque  $i$  s'expriment respectivement comme suit:

$$\ln(R_i) = \alpha_0 + \alpha_1 \ln(y_i) + \sum_{j=1}^J d_j \ln(z_{ji}^R) \quad (3)$$

$$\text{et} \quad \ln(C_i) = c_0 + c_1 \ln(y_i) + \sum_{k=1}^K b_k \ln(w_{ki}) + \sum_{l=1}^L v_l \ln(z_{li}^C) . \quad (4)$$

En remplaçant (3) et (4) dans l'équation (2) et en isolant  $\ln(y_i)$ , on obtient l'expression suivante :

$$\ln(y_i) = \frac{1}{(\alpha_1 - c_1)} (c_0 - \alpha_0 + \sum_{k=1}^K b_k \ln(w_{ki}) + \sum_{l=1}^L v_l \ln(z_{li}^C) - \sum_{j=1}^J d_j \ln(z_{ji}^R)) \quad (5)$$

De plus, le niveau des prix est déduit de la fonction de demande inverse suivante :

$$\ln(p) = \alpha + \gamma \ln(Y), \text{ avec } Y = \sum y_i . \quad (6)$$

---

<sup>29</sup> Le modèle de P-R suppose que les entreprises opérant sur le marché produisent un seul produit (Gutiérrez de Rozas, 2007).

En remplaçant les équations (5) et (6) dans l'équation (1) et en réarrangeant les termes, on obtient l'équation reliant le revenu aux prix des facteurs de production :

$$\ln(R_i) = \alpha + \sum_{k=1}^K \beta_k \ln(w_{ki}) + \sum_{q=1}^Q \delta_q \ln(z_{qi}) \quad (7)$$

Comme précité au début de la section, l'approche de Panzar et Rosse (1987) mesure le degré de concurrence à partir de l'élasticité du revenu par rapport aux prix des facteurs de production qui est définie par la statistique "H" :

$$H = \sum_{k=1}^K \beta_k = \sum_{k=1}^K \frac{dR_i / R_i}{dw_{ki} / w_{ki}} \quad (8)$$

L'approche P-R permet de distinguer trois formes de concurrence, synthétisées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 :** Formes de concurrence selon Panzar et Rosse

| Valeur de H | Forme de concurrence       |
|-------------|----------------------------|
| $H = 1$     | Concurrence parfaite       |
| $0 < H < 1$ | Concurrence monopolistique |
| $H \leq 0$  | Monopole                   |

Pour mieux comprendre l'intuition derrière la statistique  $H$ , il est utile de considérer les deux cas extrêmes relatifs à la concurrence parfaite et au monopole. En situation de concurrence pure et parfaite, chaque variation des prix des facteurs de production induit une variation équivalente du coût marginal<sup>30</sup>. Etant donné que le profit maximal est réalisé quand le coût marginal est égal au prix de vente, toute augmentation du prix des facteurs de production induira une augmentation du prix de vente et donc de la recette totale. Ainsi, l'élasticité des revenus des entreprises par rapport aux coûts sera égale à l'unité (Shaffer, 1982).

Dans le cas du monopole, la hausse des prix des facteurs de production provoque une augmentation du coût marginal. Face à cette situation, le monopole répond en réduisant la quantité produite et en augmentant les prix. L'effet quantité étant plus important que l'effet prix induit une réduction du revenu total<sup>31</sup>. Ce qui justifie un  $H$  négatif (Shaffer, 1982).

Les valeurs intermédiaires de la statistique  $H$  reflètent une situation de concurrence monopolistique (Panzar et Rosse, 1987). Selon Chamberlin (1933), cette situation présente une structure de marché où les entreprises sont nombreuses mais mettent en œuvre une stratégie de différenciation de leurs produits afin de bénéficier d'une position commerciale similaire au

<sup>30</sup> La fonction des coûts est homogène de degré 1 par rapport aux prix.

<sup>31</sup> Le revenu marginal du monopole est positif dans le segment élastique de la courbe de demande. Quand la courbe de demande est élastique, une augmentation du prix provoque une diminution de la quantité demandée plus que proportionnelle, d'où la diminution de la recette totale.

monopole. Cette différenciation s'opère par plusieurs canaux<sup>32</sup> : offrir des produits diversifiés et de bonne qualité, mettre en œuvre des stratégies de publicité, élargir le réseau de localisation (le nombre d'agences et de GAB, par exemple). Aussi, en concurrence monopolistique, la demande adressée à chaque entreprise dépend du degré de cette différenciation qui confère à certaines un pouvoir dans la fixation des prix. Ainsi, toute augmentation des prix des facteurs de production va engendrer une hausse des prix des produits dépendamment de l'élasticité de la demande (Vesala, 1995).

### 3. Estimation et résultats du modèle

Dans cette section, la concurrence du secteur bancaire marocain est analysée sur la base du modèle de Panzar et Rosse. En s'inspirant des travaux de Molyneux et al. (1996), Bikker et Haaf (2002), Turk-Ariss (2009), Anzoategui et al. (2010) et de De-Ramon et Straughan (2016), une modélisation en panel sera appliquée sur un échantillon de huit banques marocaines totalisant près de 90% du total actif du secteur bancaire. Les données utilisées sont de fréquence annuelle et couvrent la période allant de 2000 à 2015. Aussi, les différentes variables du modèle sont calculées à partir des bilans et des comptes de produits et charges.

Le modèle décrit le revenu bancaire par l'équation suivante :

$$\ln(TR_{it}) = \text{cons} + \beta_1 \ln(PE_{it}) + \beta_2 \ln(IE_{it}) + \beta_3 \ln(GE_{it}) + \gamma_1 \ln(FP_{it}) + \gamma_2 \ln(Cr_{it}) + \gamma_3 \ln(TA_{it}) + v_{it} \quad (9)$$

où:

- $TR_{it}$  est le ratio du revenu total sur le total actif,
- $PE_{it}$  le ratio des charges du personnel sur le total actif,
- $IE_{it}$  le ratio des dépenses d'intérêt sur le total des dépôts,
- $GE_{it}$  le ratio des autres dépenses générales d'exploitation sur le total actif,
- $FP_{it}$  le ratio des fonds propres sur le total crédit,
- $Cr_{it}$  le ratio des crédits sur le total actif,
- $TA_{it}$  le logarithme du total actif<sup>33</sup>.

A l'instar de la plupart des travaux empiriques portant sur la question, cette étude retient le revenu total comme proxy du revenu<sup>34</sup>, qui englobe à la fois le revenu d'intérêt et le revenu des opérations de marché en raison de l'élargissement de la part des activités de marché dans les bilans des banques<sup>35</sup>. De manière similaire, les prix des facteurs de production et les variables de contrôles sont identiques à ceux utilisés dans les travaux de référence. S'agissant des prix des

<sup>32</sup> Lancaster (1990) distingue entre deux formes de différenciation. La différenciation objective qui confère au produit une réelle distinction en termes de caractéristiques. Tandis que la différenciation subjective reflète la façon avec laquelle les consommateurs perçoivent un bien.

<sup>33</sup> Le logarithme du total actif a été retenu par Claessens et Laeven (2004) comme variable explicative.

<sup>34</sup> Le revenu total est relatif au revenu d'intérêt ainsi que les résultats des opérations de crédit-bail et de location, des opérations de marché et les marges sur commissions.

<sup>35</sup> D'autres travaux utilisent également le revenu d'intérêt comme variable dépendante (Bikker et al., 2007). Dans le cadre de cette étude, la variable de revenu d'intérêt a été également testée mais a tendance à surestimer la valeur de la statistique.

facteurs de production, le modèle de P-R spécifie trois principales variables: le prix du facteur travail, approximé par le ratio des dépenses du personnel sur le total actif, le prix du capital physique, approximé par le ratio des dépenses générales d'exploitation<sup>36</sup> sur le total actif et le prix du financement approximé par le ratio des dépenses d'intérêt sur le total des dépôts.

Concernant les variables de contrôle, trois variables sont retenues dans le modèle: le ratio des fonds propres sur le total actif, le ratio des crédits sur le total actif et le logarithme du total actif. Ces variables permettent de capter les différences entre les banques en termes de prise de risque, de structure de capital et de taille.

Afin de vérifier l'hypothèse d'équilibre de long terme, Shaffer (1982) propose de régresser le profit de la banque (approché par le Return on Assets –ROA-) sur les prix des facteurs de production<sup>37</sup> selon l'équation:

$$\ln(1 + ROA_{it}) = cons + \alpha_1 \ln(PE_{it}) + \alpha_2 \ln(IE_{it}) + \alpha_3 \ln(GE_{it}) + \delta_1 \ln(Cr_{it}) + \delta_2 \ln(FP_{it}) + \delta_3 \ln(TA_{it}) + \varepsilon_{it} \quad (10)$$

Afin de pallier aux problèmes relatifs aux valeurs négatives que peut prendre le rendement des actifs (*ROA*),  $\ln(1 + ROA)$  est utilisé comme variable expliquée dans l'équation (10)<sup>38</sup>. Vérifier cette hypothèse revient à tester l'hypothèse  $E = \alpha_1 + \alpha_2 + \alpha_3 = 0$ . Le test de Wald ne rejette pas l'hypothèse nulle (cf. Tableau 2), ce qui signifie que l'hypothèse d'équilibre de long terme est vérifiée.

**Tableau 2 :** Test de Wald de l'hypothèse d'équilibre de long terme

|               |              |             |
|---------------|--------------|-------------|
| $H_0 : E = 0$ | F-stat       | 0,91        |
|               | <b>Prob.</b> | <b>0,34</b> |

Evaluer la concurrence bancaire en utilisant le modèle P-R se base sur le test des hypothèses  $H = 0$  et  $H = 1$ , avec :  $H = \beta_1 + \beta_2 + \beta_3$  (11)

Avant d'estimer le modèle et de tester ces hypothèses, le test de Hausman est effectué afin d'identifier la nature des effets individuels. Compte tenu des résultats du test, un modèle à effets aléatoires a été retenu et la méthode des Moindres Carrées Généralisées est utilisée pour l'estimation des paramètres du modèle. Les résultats de l'estimation synthétisés dans le tableau 3 indiquent que la qualité d'ajustement du modèle est globalement satisfaisante ( $R^2 = 0.72$ ) et que les coefficients relatifs aux prix des facteurs de production sont tous significatifs au seuil de 5%.

En sommant les élasticités des prix des facteurs de production, la statistique de Panzar et Rosse se situerait à 0,6 pour la période 2000-2015. De plus, les hypothèses de structure monopolistique et de la concurrence parfaite sont rejetées.

<sup>36</sup> Ces dépenses englobent les charges externes, les dotations, les impôts et taxes ainsi que les autres charges générales d'exploitation (Gutiérrez de Rozas, 2007).

<sup>37</sup> L'idée derrière cette hypothèse fondamentale est que dans un marché en équilibre de long terme, la rentabilité devient stable et ne s'explique plus par les prix des inputs qui deviennent également des facteurs stables.

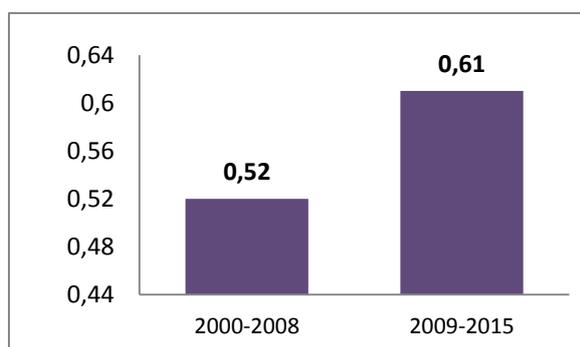
<sup>38</sup> Approximation utilisée par : Claessens et Laeven(2004) et Anzotegui et al. (2010).

**Tableau 3:** Estimation de la statistique  $H$  avec un modèle panel à effets aléatoires

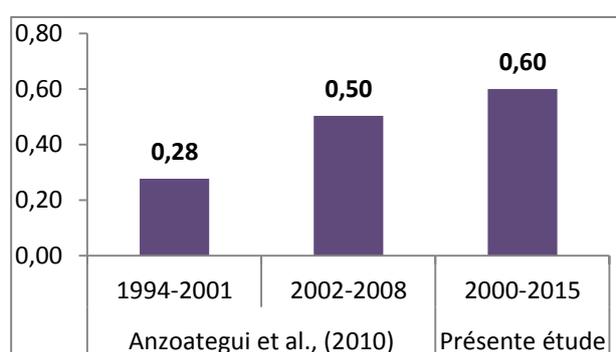
|                                   |        | Variable dépendante : $\ln(TR)$ |       |
|-----------------------------------|--------|---------------------------------|-------|
|                                   |        | Coef.                           | Prob. |
| $\ln(PE)$                         |        | 0,470                           | 0,000 |
| $\ln(IE)$                         |        | -0,125                          | 0,000 |
| $\ln(GE)$                         |        | 0,252                           | 0,020 |
| $\ln(CR)$                         |        | 0,091                           | 0,209 |
| $\ln(FP)$                         |        | -0,047                          | 0,188 |
| $\ln(TA)$                         |        | 0,759                           | 0,162 |
| <b>cons</b>                       |        | -2,305                          | 0,014 |
| <b><math>R^2</math></b>           |        | 0,72                            |       |
| <b>Test d'Hausman</b>             | Chi 2  | 3,68                            |       |
|                                   | Prob.  | 0,720                           |       |
| <b><math>H - statistic</math></b> |        | <b>0,6</b>                      |       |
| $H_0 : H = 0$                     | F-stat | 17,44                           |       |
|                                   | Prob.  | 0,000                           |       |
| $H_0 : H = 1$                     | F-stat | 7,91                            |       |
|                                   | Prob.  | 0,005                           |       |

La comparaison des résultats du modèle de P-R sur deux périodes différentes, à savoir 2000-2008 et 2009-2015 (cf. Figure 12) témoigne d'une légère amélioration de la concurrence dans le secteur bancaire marocain. Cette amélioration est due au renforcement continu du cadre réglementaire, à la libéralisation de l'activité bancaire marquée par une présence non négligeable des capitaux étrangers ainsi que les efforts déployés par la Banque centrale en matière de promotion de l'inclusion financière. Aussi les résultats obtenus sont similaires aux conclusions des travaux de Turk-Ariss (2009) et Anzoategui et al. (2010) ayant analysé le secteur bancaire marocain (cf. Figure 13).

**Figure 12:** Evolution de la statistique H



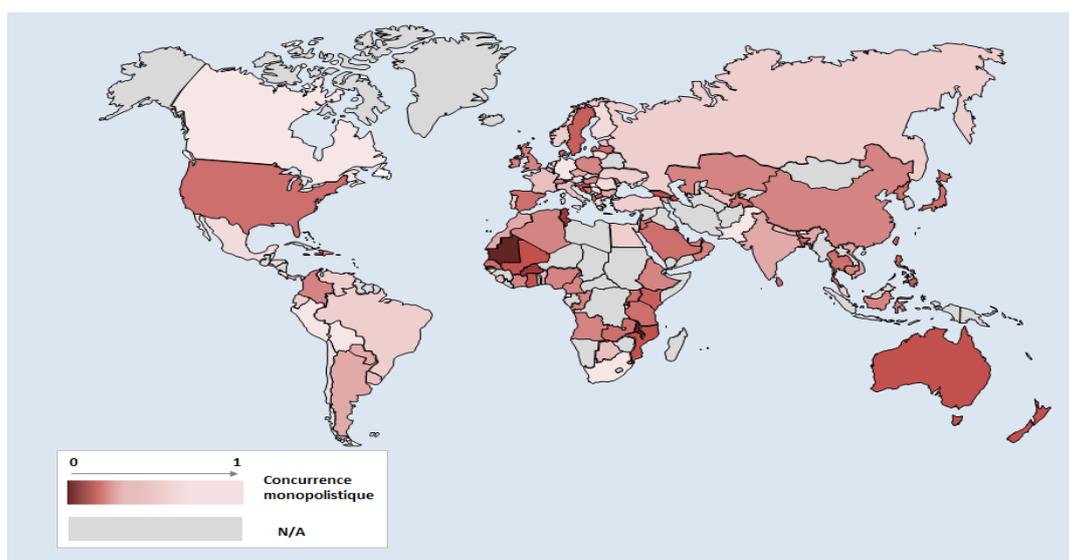
**Figure 13:** Comparaison de la statistique H



Source : Anzoategui et al. (2010) et calculs des auteurs

Il ressort d'une comparaison de la statistique H dans plusieurs pays que la majorité des secteurs bancaires opèrent sous une forme de concurrence monopolistique (cf. Figure 14). Ce constat est corroboré par une synthèse des résultats majeurs des travaux antérieurs ayant évalué la concurrence bancaire sur la base de l'approche P-R (cf. Tableau 4).

**Figure 14:** Comparaison internationale du degré de concurrence



Source : Auteurs, données de la Banque Mondiale<sup>39</sup> (2014)

**Tableau 4 :** Résultats des travaux sur la concurrence sur la base de l'approche P-R

|                        | <b>Auteurs</b>               | <b>Pays</b>                                     | <b>Période</b>             | <b>Résultats</b>   | <b>Statistique H<sup>40</sup></b> |      |
|------------------------|------------------------------|---|----------------------------|--|-----------------------------------|------|
| <b>Pays développés</b> | De-Ramon et Straughan (2016) | Royaume-Uni                                     | 1989-2013                  | Concurrence monopolistique   | 0.07 (2012-2013)                  |      |
|                        | Świtala et al. (2013)        | Pologne   | 2008-2012                  | Concurrence monopolistique   | 0.69 (2012)                       |      |
|                        | Gutiérrez de Rozas (2007)    | Espagne   | 1986-2005                  | Concurrence monopolistique   | 0.78                              |      |
|                        | Maudos et Pérez (2003)       | Espagne   | 1992-2002                  | Concurrence monopolistique   | 0.71                              |      |
|                        | Molyneux et al. (1996)       | Japon   | 1986-1988                  | Concurrence monopolistique   | 0.42 (1988)                       |      |
|                        | Rime(1999)                   | Suisse  | 1987-1994                  | Concurrence monopolistique   | 0.503 (1994)                      |      |
|                        | Molyneux et al. (1994)       | Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, Italie, France | 1986-1989                  | Concurrence monopolistique (Allemagne, France, Royaume Uni, Espagne) | Allemagne                         | 0.47 |
|                        |                              |   |                            |  | Royaume-Uni                       | 0.85 |
|                        |                              |   |                            |  | France                            | 0.77 |
|                        |                              |   |                            |  | Espagne                           | 0.57 |
|                        |                              |   | Monopole (Italie)          | Italie   | -0.89                             |      |
| Nathan et Neave (1989) | Canada                       | 1982-1984                                       | Concurrence monopolistique | 0.729 (1984)   |                                   |      |
| Shaffer (1982)         | USA                          | 1979  | Concurrence monopolistique | 0.52   |                                   |      |

<sup>39</sup> Deux pays, dont la valeur de la statique H est supérieure à 1, n'ont pas été retenus dans cette comparaison.

<sup>40</sup> Les dates entre parenthèses font référence à la période la plus récente retenue dans l'analyse.

|                                    |                                       |           |           |                            |      |
|------------------------------------|---------------------------------------|-----------|-----------|----------------------------|------|
| Pays émergents et en développement | Xu et al. (2014)                      | Chine     | 1996-2008 | Concurrence monopolistique | 0.67 |
|                                    | Sri Widyastuti et Armanto (2013)      | Indonésie | 1994-2001 | Concurrence monopolistique | 0.89 |
|                                    | Demirguc-Kunt et Martínez Perí (2010) | Jordanie  | 1994-2006 | Concurrence monopolistique | 0.19 |

## Conclusion

L'analyse menée dans le cadre de ce travail montre que le secteur bancaire marocain affiche un degré de concentration modérément élevé. Néanmoins, l'utilisation du modèle de Panzar et Rosse pour évaluer le pouvoir de marché des banques indique une situation de concurrence monopolistique, à l'instar de plusieurs pays développés et émergents. Ce résultat corrobore les conclusions des études antérieures ayant évalué le degré de concurrence du secteur bancaire marocain. Les résultats qui ressortent de cette analyse ont également permis de conclure que la concurrence entre les banques marocaines s'est nettement renforcée entre les périodes 2000-2008 et 2009-2015.

Après la phase de consolidation et d'ouverture opérée durant les années 2000, le secteur bancaire marocain s'apprête, aujourd'hui, à accueillir une nouvelle catégorie d'acteurs, que sont les banques participatives. Ces nouveaux entrants contribueraient certainement au renforcement de l'inclusion financière en offrant une nouvelle catégorie de produits et de services. De même, ils devront modifier le paysage bancaire marocain et influencer les comportements concurrentiels des banques déjà établies sur le marché.

La concurrence bancaire au Maroc pourrait également s'intensifier par l'émergence de nouveaux acteurs tels que les Fintechs qui devront renforcer l'innovation et encourager les banques à accélérer le processus de transformation numérique et à améliorer leurs offres digitales. Comme l'illustre l'expérience récente de plusieurs pays à travers le monde, ces nouveaux entrants pourraient impacter la relation traditionnelle banque-client et amener les banques à adapter leurs modèles d'affaires à ce nouveau paysage. L'analyse de l'incidence de ces transformations sur la concurrence bancaire suscite de nombreuses interrogations et constitue, donc, un sujet de recherche pertinent pour des travaux futurs.

## Bibliographie

- Allen, F., & D. Gale (2000). *Comparing Financial Systems*, Cambridge (Massachusetts), MIT Press.
- Al-Muharrami, S., Mathews, K. & Khabari, Y. (2006). Market structure and competitive conditions in the Arab GCC banking system. Cardiff Economic Working Papers. No 2006/8.
- Anzoategui D., Soledad Martínez Pería M., & Rocha R. (2010). *Bank Competition In The Middle East And Northern Africa Region*, The World Bank.
- Bain, J. S. (1959), *Industrial Organization*, New York: John Wiley and Sons.

- Baumol, J., & Willig, D. (1986). Contestability: Developments Since the Book, Oxford-Economic-Papers 38, pp. 9-36.
- Beck T., De Jonghe O. and Schepens G. (2013), Bank Competition and Stability: Cross-Country Heterogeneity. *Journal of Financial Intermediation*. Vol. 22, pp. 218–244.
- Bikker, J.A., & Haaf, K. (2002). Competition, Concentration and Their Relationship: An Empirical Analysis of the Banking Industry. *Journal of Banking and Finance*, 26, 2191.2214.
- Bikker, J.A. & Bos, J. (2004). Trends in Competition and Profitability in the Banking Industry: A Basic Framework. DNB Working Paper. No.225.
- Bikker, J.A., Spierdijk, L. & Finnie. P. (2007). The impact of market structure, contestability and institutional environment on banking competition. No. 156.
- Bikker, J. A., Steenbeek, O. W. & Torracchi, F. (2012). The Impact of Scale, Complexity, and Service Quality on the Administrative Costs of Pension Funds: A Cross-Country Comparison. *Journal of Risk and Insurance*, 79(2), 477–514.
- Boone, J., (2000). Competition, CEPR Discussion Paper Series No.2636.
- Boone, J., (2004). A new way to Measure Competition, CEPR Discussion Paper Series No.4330.
- Bresnahan, T.F. (1982). The Oligopoly Solution Concept is identified. *Economic Letters* 10, pp. 87-92.
- Calem, P., & L. Nakamura (1998). Branch Banking and the Geography of Bank Pricing. *The Review of Economics and Statistics*, vol. 80, p. 600-610.
- Chamberlin, E. (1933). *The theory of monopolistic competition*. Cambridge. Harvard University Press.
- Claessens, S. & Laeven, L. (2004). What drives bank competition? Some international evidence. *Journal of Money, Credit and Banking* 36, pp. 563-584.
- Conseil de la Concurrence (2013), *Etude sur la concurrentiabilité du secteur bancaire*.
- Demirguc-Kunt, A. & Martinez Peria, M.S. (2010). A Framework for Analyzing Competition in the Banking Sector: An Application to the Case of Jordan. Policy Research Working Paper Series 5499, The World Bank.
- De-Ramon, S.J.A & Straughan, M., (2016). Measuring competition in the UK deposit-taking sector. 631.
- Fu, X., Lin, Y., & Molyneux, P. (2014). Bank competition and financial stability in Asia Pacific. *Journal of Banking & Finance*, 38, 64-77.
- Gutiérrez de Rozas, L., (2007). Testing for competition in the Spanish banking industry: The Panzar- Rosse Approach Revisited. *Documentos de Trabajo N. ° 0726*. Banco De Espana.
- Hannan, T.H., (1991). Bank Commercial Loan Markets and the Role of Market Structure: Evidence from Surveys of Commercial Lending.” *Journal of Banking and Finance* 15: 133–49.
- Hempell, H.S. (2002). Testing for Competition Among German Banks. Economic Research Centre of the Deutsche Bundesbank. Discussion Paper 04/02.
- Lancaster, K. (1990). *The Economy of Product Variety: A Survey*. Marketing Science, Vol 09.
- Lau, L. (1982). On identifying the degree of competitiveness from industry price and output data. *Economics Letters*, 10(1-2) :93–99.
- Léon, F. (2014). Measuring competition in banking: A critical review of methods. *Serie Études et documents du CERDI*, No. 12.

- Lerner, A. (1934). The concept of monopoly and the measurement of monopoly power. *The Review of Economic Studies*, 1(3) :157–175.
- Leuvensteijn, M. van, Kok Sorensen, C., Bikker, J. A., Van Rixtel, A. (2008). Impact of Bank Competition on the Interest in the Euro Area. ECB Working Paper No.885.
- Maimbo, S.M. & Gallegos, C.A.H. (2014). Interest Rate Caps around the World: Still Popular, but a Blunt Instrument. World Bank. Policy Research Working Paper, N° 7070.
- Maudos, J. & Solis. L.(2009). The determinants of net interest income in the Mexican banking system: An integrated model. *Journal of Banking & Finance*.Volume 33, Issue 10, pp. 1920–1931.
- Maudos, J., & Pérez, F.(2003). Competencia versus poder de mercado en la banca española, *Moneda y Crédito*, 217, pp. 139-166.
- Matthews, K., Murinde, V. & Zhao, T. (2007). Competitive Conditions among the Major British Banks. 31(7):2025-2042.
- Molyneux, P., Thornton, J. & Lloyd-Williams, D.M. (1996). Competition and market contestability in Japanese commercial banking. *Journal of Economics and Business* 48, pp.33-45.
- Molyneux, P., Thornton, J. & Lloyd-Williams, D.M. (1994). Competitive conditions in European banking. *Journal of Banking and Finance*, 18 (3), pp. 444-459.
- Nathan, A. & Neave, E.H. (1989). Competition and contestability in Canada's financial system: empirical results. *Canadian Journal of Economics* 3, pp. 576-594.
- Northcott, C. A. (2004). Competition in Banking: A Review of the Literature. Bank of Canada. Working Paper, N°24.
- Panzar, J. & Rosse, J. (1987). Testing for 'Monopoly' Equilibrium. *Journal of Industrial Economics* 35, pp. 443-456.
- Rime, B. (1999). Mesure de degré de concurrence dans le système bancaire Suisse à l'aide du modèle de Panzar et Rosse. *Revue Suisse d'Economie Politique et de Statistique* 135, pp. 21-40.
- Rosse, J. & Panzar, J. (1977). Chamberlin vs Robinson: an empirical study for monopoly rents, *Bell Laboratories Economic Discussion Paper*.
- Shaffer, S. (1982). A non-structural test for competition in financial markets. *Proceedings of a Conference on Bank Structure and Competition*, Federal Reserve Bank of Chicago. pp. 225-243.
- Shaffer, S. (2004). Patterns of competition in banking. *Journal of Economics and Business* Vol.56 pp 287–313.
- Sri Widyastuti, R. & Armanto, B. (2013). Banking Industry Competition in Indonesia. Bank of Indonesia. *Bulletin of Monetary, Economics and Banking*. Volume 15 Number 4, pp.402-433.
- Świtła, F., Olszak, M. & Kowalska, I. (2013). Competition in commercial banks in Poland – analysis of Panzar-Rosse H-statistics. University of Warsaw Faculty of Management. Working Paper Series. N°4.
- Turk-Ariss, R., (2009). Competitive behavior in Middle East and North Africa banking systems. *The Quarterly Review of Economics and Finance* 49, 693-710.
- Vesala, J. (1995). Testing for competition in banking: behavioral evidence from Finland. *Bank of Finland Studies*.
- Xu, B., van Rixtel, A., & van Leuvensteijn, M. (2013). Measuring bank competition in china : A comparison of new versus conventional approaches applied to loan markets. *BIS Working Papers*,422:1–68.

